



Lutter contre les ravageurs (insectes)

→ 2020 : Développement de l'outil de veille

2021 → 2030 : Mise en œuvre de l'outil

Enjeux

Avec les changements climatiques, suite à une augmentation de la température, les insectes ravageurs déjà présents sur le territoire seront éventuellement en mesure d'augmenter le nombre de générations par année et pourraient créer des problèmes supplémentaires à nos cultures. De plus, un nombre croissant d'espèces invasives aura le potentiel de s'établir. Depuis 10 ans, ce phénomène a été observé avec plusieurs insectes (ex. : *Drosophila suzukii*, *Halyomorpha halys*, *Harmonia axyridis*, etc.).

Genève, avec son aéroport, son port franc et ses axes routiers importants est donc à risque. Le dépistage (ex. : piégeage) a le potentiel de détecter des ennemis des cultures et d'ajuster les moyens de lutte pour réduire les impacts économiques et environnementaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les dispositions fédérales ont évolué. L'ordonnance sur la santé des végétaux (OSaVé), qui se substitue à l'ordonnance sur la protection des végétaux (OPV), met l'accent sur la prévention afin de réduire les impacts négatifs liés à l'application de produits phytosanitaires. Elle exige un suivi supplémentaire d'espèces, ce qui représente plus qu'un doublement par rapport au dispositif en vigueur jusque-là.

Description

- Mettre en place une veille phytosanitaire permettant d'observer le cycle des ennemis des cultures dont la propagation est provoquée par le changement climatique. Cette veille permet d'évaluer leur risque économique par rapport aux stades phénologiques des cultures et de cibler le stade le plus sensible des ennemis.

Effets induits

- Soutien à l'économie locale
- Contribution à la sécurité alimentaire
- Réduction de l'usage de produits phytosanitaires (pour la lutte contre les organismes nuisibles présents).

Périmètre d'application

Canton de Genève